



Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
2 mai 2012
Français
Original: anglais

Rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la poursuite de la reprise de sa deuxième session, tenue à Marrakech le 25 octobre 2011

I. Introduction

1. À la reprise de sa deuxième session, tenue à Vienne du 7 au 9 septembre 2011, le Groupe d'examen de l'application a décidé de poursuivre ses débats et, à cet effet, de poursuivre la reprise de sa deuxième session parallèlement à la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

2. À cette même réunion, le Groupe d'examen de l'application a décidé de modifier l'ordre du jour qu'il avait adopté à la première partie de la deuxième session (CAC/COSP/IRG/2011/1): le titre du point 2 a été remplacé par "Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: suivi de la première partie de la deuxième session, l'accent étant placé sur l'examen des rapports thématiques consacrés aux chapitres III et IV de la Convention"; et un nouveau point intitulé "Conclusions et recommandations" a été ajouté à l'ordre du jour. Il a été estimé que ces modifications de l'ordre du jour étaient nécessaires pour permettre au Groupe de donner toute l'attention voulue, entre autres, aux rapports thématiques établis par le Secrétariat et aux résultats des travaux du Groupe, afin que ses conclusions et recommandations puissent être transmises comme il convient à la Conférence pour sa quatrième session, conformément au mandat du Groupe.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

3. Le Groupe d'examen de l'application a poursuivi la reprise de sa deuxième session à Marrakech le 25 octobre 2011.

4. La poursuite de la reprise de la deuxième session du Groupe a été présidée par Eugenio María Curia (Argentine). Dans ses remarques liminaires, le Président a appelé l'attention du Groupe sur les différentes questions à traiter, notamment



l'approbation des lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays, le financement nécessaire et la question de la participation d'observateurs.

5. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la poursuite de la reprise de la deuxième session, en particulier aux points de contact des États parties examinés et aux experts gouvernementaux des États parties examinateurs, avant de récapituler les conclusions des réunions tenues précédemment.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. Le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet d'organisation des travaux (CAC/COSP/IRG/2011/1/Add.2), tels que modifiés (voir par. 2 ci-dessus).

C. Participation

7. Les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dont les noms suivent étaient représentés à la poursuite de la reprise de la deuxième session du Groupe d'examen de l'application: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monténégro, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

8. L'Union européenne, organisation régionale d'intégration économique partie à la Convention, était représentée à la réunion.

9. À la reprise de sa première session, le Groupe avait décidé que, à sa deuxième session, les États signataires et les États dotés du statut d'observateur seraient invités à participer aux débats qu'il était prévu de consacrer aux points de l'ordre du jour relatifs à l'assistance technique et aux questions financières et budgétaires. À la fin de la première partie de sa deuxième session, le Groupe était convenu que, dans l'attente d'une décision de la Conférence sur la participation des observateurs, des invitations à la reprise de la deuxième session du Groupe, ainsi qu'à la poursuite de la reprise de sa deuxième session, seraient envoyées aux États signataires et aux États dotés du statut d'observateur de la même manière que pour la deuxième session.

10. Les États signataires de la Convention ci-après étaient représentés par des observateurs: Allemagne et Japon.

III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: suivi de la première partie de la deuxième session, l'accent étant placé sur l'examen des rapports thématiques consacrés aux chapitres III et IV de la Convention

11. À sa première réunion, le Groupe a examiné le point 2 de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: suivi de la première partie de la deuxième session, l'accent étant placé sur l'examen des rapports thématiques consacrés aux chapitres III et IV de la Convention". Pour l'examen de ce point, il était saisi des documents suivants:

a) Rapport thématique du Secrétariat sur l'application du chapitre III (Incrimination, détection et répression) de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2011/2);

b) Rapport thématique du Secrétariat sur l'application du chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2011/3);

c) Note du Secrétariat sur les mesures prises par le Groupe d'examen de l'application (CAC/COSP/2011/5);

d) Note du Secrétariat sur la vue d'ensemble du processus d'examen (CAC/COSP/2011/8).

12. Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire de la Conférence a noté que, les conclusions et recommandations du Groupe devant être présentées à la Conférence pour que celle-ci les examine et y donne suite, le Groupe devrait étudier des moyens de remplir ses fonctions à cet égard.

13. Des intervenants ont appelé les États parties à prendre les mesures nécessaires pour pourvoir à l'application intégrale et effective des dispositions de la Convention dans leurs cadres juridiques et institutionnels nationaux. Reconnaissant que le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption avait déjà produit des résultats tangibles et utiles, des intervenants ont salué les rapports thématiques établis par le Secrétariat et se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'examiner les questions liées à l'application de la Convention. Les intervenants ont noté que, malgré le nombre relativement limité d'examens de pays réalisés jusqu'alors, les rapports sur ces examens avaient déjà mis en relief des problèmes d'application qui devraient être examinés plus avant. Ils se sont félicités du fait qu'à l'avenir, les rapports thématiques présenteront de plus amples informations, non seulement sur l'application dans la législation, mais aussi sur la mise en œuvre et l'application de ces mesures dans la pratique, ainsi que d'autres données et statistiques sur les tendances régionales et mondiales en matière d'application, l'analyse des bonnes pratiques et des problèmes d'application et les besoins d'assistance technique. Les intervenants ont par ailleurs reconnu qu'il fallait une plus grande uniformité dans ces domaines. Notant les difficultés inhérentes à la formulation de recommandations pour la Conférence à un stade si précoce des activités du Mécanisme d'examen, des intervenants ont indiqué que des données

concrètes pertinentes seraient disponibles en temps voulu, à mesure que de nouveaux examens seraient réalisés.

14. Concernant les progrès accomplis et les enseignements tirés grâce aux examens de pays réalisés jusqu'alors, les intervenants ont fait part de l'expérience de leurs pays en tant qu'États parties examinés et examinateurs pendant le premier cycle du Mécanisme d'examen. Plusieurs intervenants ont noté les résultats positifs obtenus grâce aux visites de pays et souligné que ces dernières permettaient d'améliorer les échanges d'informations, de clarifier les problèmes de façon directe et de rendre le processus plus participatif, tout en favorisant l'application effective de la Convention par les États parties examinés. Des intervenants ont également noté qu'au cours de leurs examens de pays, la visite dans les pays avait permis aux experts de bien comprendre les systèmes juridiques et institutionnels nationaux.

15. Plusieurs intervenants ont reconnu qu'il était nécessaire de rationaliser et d'optimiser le processus de visite de pays, conformément au mandat du Mécanisme d'examen et aux lignes directrices, et qu'il faudrait plus précisément mieux préparer ces visites et consacrer suffisamment de temps pour convenir du calendrier et du programme de la visite. Des intervenants ont également discuté de la difficulté qu'il y avait à examiner tous les points proposés à l'ordre du jour pendant le temps qu'il était convenu d'allouer aux visites de pays, en particulier lorsqu'il était nécessaire de recourir à des services de traduction et d'interprétation. Tout en reconnaissant l'importance des préparatifs, des intervenants ont souligné qu'il fallait faire preuve de souplesse concernant les modalités de chaque examen de pays et ont rappelé qu'il fallait se garder d'établir des échéances strictes et des délais fixes, des délais indicatifs ayant déjà été prévus. Il a été reconnu que le secrétariat pourrait exercer un plus grand rôle de coordination afin de favoriser le dialogue entre les experts. Bénéficiant d'une vue d'ensemble des examens de pays qui avaient été réalisés, le secrétariat avait la responsabilité importante de garantir l'uniformité et la cohérence des examens. Des intervenants ont également attiré l'attention sur la nécessité d'assurer un financement adéquat des examens et des visites, en particulier quand il fallait recourir à des services de traduction pendant les visites de pays.

16. Des intervenants ont engagé les États à remplir leurs listes de points de contact et d'experts gouvernementaux désignés et à les communiquer au secrétariat dans les meilleurs délais. Ils ont instamment prié les États de commencer à préparer leurs réponses à la liste d'auto-évaluation dès que possible et avant le début du processus d'examen, et de maintenir à jour leurs listes d'experts gouvernementaux.

IV. Conclusions et recommandations

17. Le Président a examiné les questions recensées lors des précédentes sessions du Groupe, notamment l'approbation des lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat pour la conduite des examens de pays, que le Groupe avait finalisées, les questions de procédure liées au tirage au sort, la résolution 1/1 du Groupe, les recommandations sur l'assistance technique et la participation d'observateurs. Il a noté qu'un récapitulatif des questions ayant fait l'objet de décisions serait examiné lors de consultations informelles, pendant lesquelles de nouvelles propositions pourraient être examinées en vue d'être présentées à la Conférence pour qu'elle les examine et leur donne la suite voulue.

V. Autres questions

18. Des intervenants ont rappelé que la résolution 1/1 du Groupe avait été adoptée à sa première session et ont fait référence aux informations présentées par le Secrétariat concernant les ressources. La question des coûts prévus pour la traduction a été soulevée à cet égard et des intervenants se sont déclarés préoccupés par la récente augmentation des montants correspondant à ce poste du budget.

19. Des intervenants ont noté que la question des observateurs était actuellement examinée dans le cadre des consultations informelles pour que la Conférence puisse prendre une décision sur leur participation aux sessions du Groupe.
